

fiche d'identité

- **NOM :** Décomatic.
- **ACTIVITÉ :** fabrication d'étiquettes, de manchons étirables et rétractables, et d'enveloppes et pochettes destinées au transport de fonds et de produits chimiques ou biologiques.
- **EFFECTIF :** une centaine.
- **CHIFFRE D'AFFAIRES :** 12 millions d'euros par an.



© Guillaume J. Plisson pour l'INRS

l'essentiel

- **DEPUIS QUELQUES ANNÉES**, Décomatic a mis en place une politique en faveur de l'insertion du public handicapé (taux d'emploi de 10 % et taux d'accessibilité de 88 %). Elle a élargi sa réflexion, et sa préoccupation actuelle est le maintien dans l'emploi des personnes handicapées et l'amélioration des conditions de travail.

LE CHIFFRE

88%,
tel est le taux d'accessibilité pour les handicapés chez Décomatic, à la suite de divers travaux et d'une volonté forte de la direction.

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

De l'individuel au collectif

CONFRONTÉE À UNE PROBLÉMATIQUE de maintien dans l'emploi d'un salarié en situation de handicap, l'entreprise Décomatic a élargi sa réflexion... jusqu'à faire de la prévention des risques professionnels un axe de réflexion pour les prochaines années.

Installée à la Verpillère, dans l'Isère, non loin d'immenses entrepôts des plus grands noms de la logistique, l'entrée de l'entreprise Décomatic paraît bien modeste. Mais les apparences sont trompeuses, car Décomatic possède plusieurs bâtiments. Elle vient d'ailleurs d'acquiescer et de rénover 3 100 m², portant à 10 400 m² sa surface de travail. Une rénovation qui s'accompagne d'une réflexion globale sur les conditions de travail. « *Tout est parti de notre volonté de maintenir dans l'emploi l'un de nos salariés* », lance Jean-Luc Allègre, dirigeant de Décomatic. Ce salarié, Gérard B., a accompli la première partie de sa carrière dans l'armée... et manifestement, il en garde quelques séquelles. « *Les chars ne sont vraiment pas adaptés à l'homme*, explique Gérard. *Je suis arrivé chez Déco-*

matic après avoir passé plusieurs années à conduire des chars dans l'armée. Et j'en suis ressorti avec les genoux très abîmés. Après de nombreux problèmes médicaux, le médecin du travail a fortement restreint mon activité et notamment interdit la posture debout prolongé ou le port de charge. »

Un vrai problème car Gérard est régleur chez Décomatic. Cette entreprise fabrique des étiquettes, des manchons étirables et rétractables ainsi que des enveloppes et pochettes destinées au transport de fonds et de produits chimiques ou biologiques. Gérard travaille dans l'atelier de façonnage qui intervient donc après l'impression, et son activité consiste à passer une partie de son temps sur les machines, à les régler pour qu'elles produisent les éti-

Delphine Vaudoux

quettes, manchons ou pochettes désirés. Devant cette restriction, la direction lui propose un autre poste que l'intéressé décline. À la demande de l'entreprise, le Sameth, financé par l'Agefiph¹, intervient alors pour étudier la situation de maintien dans l'emploi.

Une étude ergonomique est menée et propose une organisation du travail et des équipements qui pourraient faciliter le maintien de Gérard à son poste : un siège ergonomique pour lui éviter d'être debout, un gerbeur électrique pour soulager les manutentions de bobines de films pour les poches rapportées dites « kangourou » ainsi qu'un retourneur de bobines. Autant d'aides qui sont mises en place et qui soulagent Gérard. « Je vois nettement la différence avec le siège ergonomique, reconnaît-il. Et le gerbeur électrique ? C'est simple, je ne pourrais plus m'en passer. » Des nouveautés qui suscitent de l'intérêt chez ses collègues.

De son côté, l'Agefiph est alors en passe de signer avec la Carsat Rhône-Alpes un partenariat. « En 2009, nous avons rencontré les personnes de la Carsat qui s'occupent de la prévention de la désinsertion professionnelle, explique Dominique Allanet, chargé d'études et de développement à l'Agefiph. Et nous nous sommes demandé comment on pouvait travailler ensemble. Même si nos objectifs ne sont pas les mêmes, puisque nous travaillons sur la compensation du handicap et que les services prévention de la Carsat s'intéressent, eux, à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, il y a, je pense, des zones de préoccupations communes... comme par exemple le maintien dans l'emploi pour éviter les licenciements pour inaptitude. Chacun, à son niveau, peut être amené à travailler sur l'aménagement des postes de travail. »

Une convention entre la Carsat Rhône-Alpes et l'Agefiph est signée en 2010 pour deux ans. Les deux organismes souhaitent intervenir conjointement sur une quinzaine d'entreprises rhônal-

pins sur l'amélioration, la prévention et la compensation du handicap. Chacun établit donc une liste d'une cinquantaine d'entreprises susceptibles de répondre aux critères d'éligibilité. Les listings sont confrontés et il en sort une dizaine de noms d'entreprises dans lesquelles l'Agefiph et la Carsat pourraient intervenir conjointement en accord avec le dirigeant de l'entreprise. Dont Décomatic.

Une étude ergonomique poussée

Une étude ergonomique est réalisée dans l'entreprise, financée à 50% par l'Agefiph à cette période et à 50% par l'entreprise. « Sans cette incitation, nous n'aurions peut-être pas mené une étude aussi poussée. Elle nous a permis d'avoir un



© Guillaume J. Piisson pour l'INRS

Des aides à la manutention permettent maintenant de manipuler avec aisance des bobines pouvant peser jusqu'à 100 kg.

regard extérieur sur les ateliers d'impression et de façonnage, ainsi que sur les nouveaux ateliers qui vont être installés dans les bâtiments que nous venons de rénover », reconnaît le dirigeant. Tous les salariés sont concernés par cette étude, parmi lesquels un certain nombre de personnes handicapées. Des propositions sont faites, débattues au sein d'un groupe de travail comprenant les membres du CHSCT, des opérateurs, un chef d'équipe, un ergonome, une personne du service de santé au travail, l'Agefiph et le contrôleur de sécurité de la Carsat, Bruno Combasson.

Elles ont débouché d'une part sur une convention d'action avec l'Agefiph, portant essentiellement sur l'achat de matériel d'aide à la manutention et l'aménagement de postes occupés par

des salariés handicapés, pour un montant de 46400 euros, et d'autre part sur un contrat de prévention signé avec la Carsat Rhône-Alpes. D'un montant de 300000 euros, financé à hauteur de 70000 euros par la Caisse régionale, il a été signé au début de l'année 2013 et s'étend sur trois ans. Il comprend notamment des améliorations dans la gestion des déchets avec l'acquisition de bennes à fond ouvrant et le bétonnage d'une zone de stockage des bennes. Dans l'atelier d'impression, des aménagements vont être réalisés pour réduire les nuisances chimiques et améliorer l'aération des locaux. Des améliorations portant sur l'ergonomie des postes sont également prévues.

« Décomatic a bien évolué dans sa réflexion sur la prévention des risques professionnels, souligne le contrôleur de sécurité. Nous avons commencé ensemble sur le maintien dans l'emploi d'une personne, mais la réflexion va largement au-delà, à présent. » Dans l'atelier d'impression, on aperçoit une jeune femme, Violaine. « Il y a quelques années, il n'y avait pas de femmes en impression. Car, dans cet atelier, les postes étaient très physiques, il fallait en particulier soulever des bobines pouvant peser jusqu'à 100 kg. Mais avec les aides à la manutention, le travail est largement facilité et ça nous permet d'élargir nos recrutements », explique Jean-Luc Allègre. Violaine reconnaît que sans ces aides, impossible pour elle de manipuler ces fameuses bobines...

À la fin de l'année, l'atelier façonnage sera installé dans un nouveau bâtiment dont l'aménagement a été mûrement réfléchi, en tenant compte de l'activité et des futures conditions de travail des personnes qui y seront affectées. Dans les anciens bâtiments, l'atelier impression sera alors redéployé et l'ensemble des améliorations prévues dans le contrat de prévention seront effectives. ■

1. Sameth : Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.